



COMMISSION EUROPÉENNE  
DG Concurrence

Directeur général

Bruxelles, le 20.1.2017  
COMP/DG

Cher pétitionnaire,

La possible acquisition de Monsanto par Bayer rapportée dans la presse n'a pas encore été formellement notifiée à la Commission. Si et quand la Commission reçoit notification formelle de cette transaction, mes services enquêteront sur la base des règles énoncées dans le règlement UE sur les concentrations et telles qu'applicables au cas d'espèce. Je vous assure que la Commission enquêtera sérieusement sur la question de savoir si la transaction Bayer/Monsanto pourrait entraîner une entrave significative à l'exercice d'une concurrence effective.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous avez bien voulu porter à ce sujet important.

Bien à vous



Johannes LAITENBERGER